



## IMPLANTER LA DEMARCHE QUALITE EN E.H.P.AD

### Le contexte

La qualité de vie des personnes âgées dans les établissements a connu des progrès considérables ces 15 dernières années. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, particulièrement novatrice dans le domaine de la qualité, impulse la mise en place de moyens et outils de mesure de la qualité.

Devant l'importance pour les Etablissements sociaux et médico-sociaux d'entrer dans une démarche Qualité, le législateur a décidé l'évaluation de tous les Etablissements et services : auto-évaluation tous les cinq ans, évaluation externe tous les 7 ans, sachant que cette dernière conditionnera le renouvellement de l'autorisation tous les 15 ans. Cette obligation renforce les textes d'avril 1999 qui ont introduit la formalisation systématique de démarches d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité.

La démarche qualité dans le domaine sanitaire et social est désormais clairement définie et encadrée. Le référentiel EVA pose le cadre de l'auto-évaluation interne et externe sur 7 axes principaux : l'intégration physique, l'intégration sociale, la qualité de vie, la qualité de prise en charge des résidents, le développement de l'autonomie, la politique d'ouverture et le management

### INTERVENANT (S)

Consultant(e) auprès des E.H.P.AD

### ELEMENTS DU PROGRAMME

**Apports théoriques : comprendre la démarche qualité en E.H.P.A.D**

**Auto évaluation des prestations de soins et d'hébergement à partir de critères qualité des référentiels spécifiques ANGELIQUE et EVA**

**Elaboration d'un plan d'action global qualité et rédaction de fiches projets**

Compte rendu des travaux d'autoévaluation et analyse avec les professionnels

Définition d'objectifs d'amélioration de la qualité

Priorisation des objectifs d'amélioration de la qualité avec le concours des directions (exemples de critères de hiérarchisation : objectifs sans coût supplémentaire, objectifs nécessitant des moyens supplémentaires en organisation, formation, exploitation ou investissement)

Déclinaison d'un programme d'actions avec échéancier prévisionnel.

Elaboration des fiches projets

**Organisation du suivi du projet qualité**

Pour un projet adapté à votre demande, merci de nous consulter

[E.FORS](#)

---

**E. FOR. S**

**ENSEIGNEMENT • FORMATION • SANTE**

**Siège social : 35 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE - Annexe Région Nord : 12 place Saint Hubert  
59000 Lille**

**Tél. : 04 91 59 94 90 • Fax 04 91 55 02 37 • E.mail : [efors-sante@wanadoo.fr](mailto:efors-sante@wanadoo.fr) • [www.efors.fr](http://www.efors.fr)**

E.U.R.L. 7.622.45 € - SIRET 400 881 231 000 49 - APE 8559 A - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 06 415 13